

KAM/CRT
MINISTRE DELEGUE
AUPRES DU 1^{er} MINISTRE,
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° ¹³²¹~~132~~ /MDPMEF/DGD/DU 01 JUN 2005
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé
pour le dédouanement des boissons
alcooliques, des tabacs et cigarettes.

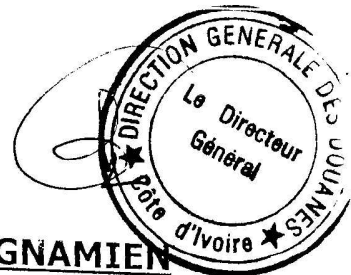
J'ai honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers
que la liste des Commissionnaires en Douane agréés, autorisés pour le
dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et des cigarettes est
étendue à la société : **MATRANCI-SA.**

La présente circulaire est d'application immédiate et toute
difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS :

- MDPMEF/CAB
- Direction Générale de L'Economie
- Synd. Trans. s/c SAGA-CI
- Synd. Nat. des Transitaires
- FNIS-CI
- FENADIS
- Chambre de Commerce et Industrie
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



COL. MAJ. K. GNAMIEN